

A B R É G É

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DES ORDRES

DE CHEVALERIE.

DOUZIÈME SIÈCLE.

1113.

ORDRE de *Saint-Jean de Jérusalem*, ou de
Malte. (PALESTINE.)

CET ordre, qui a jeté tant d'éclat, a eu des commencemens bien foibles.

En 1048, des marchands de la ville d'Amalfi, au royaume de Naples, obtiennent du calife d'Égypte la permission de bâtir à Jérusalem une église du rit latin, sous le titre de *Sainte-Marie latine* : ils y joignent un monastère destiné à recevoir les pèlerins, et le confient aux religieux de Saint-Benoît.

Bientôt ce monastère ne suffisant pas, on construit auprès, pour recevoir et soigner les malades, un hôpital avec une chapelle, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Le maître, ou recteur de cet établissement, doit être à la nomination de l'abbé de Sainte-Marie, et les frères qui le desservent prennent le nom d'*hospitaliers*.

En 1099, époque de la prise de Jérusalem par les croisés, Gérard, de la ville de Martigues, en Provence, étoit maître ou recteur. Les revenus de l'hôpital s'étant considérablement accrus par les libéralités de Godefroi de Bouillon, et d'une multitude de seigneurs, ce recteur forme, de concert avec les hospitaliers, la résolution de se séparer de l'abbé et des religieux de Sainte-Marie latine, et de faire un ordre à part, sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, d'où leur est venu le nom d'*hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. En conséquence, ils prennent, pour se distinguer, l'habit noir avec une croix de toile blanche à huit pointes, et adoptant la règle de saint Augustin, ils vont faire, entre les mains du patriarche de Jérusalem, les trois vœux solennels de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, auxquels ils joignent celui de recevoir les pèlerins, et de les défendre contre les infidèles.

Tout cela est confirmé en 1113, par une bulle du pape Pascal II qui, de plus, ordonne qu'après la mort de Gérard, les recteurs seront élus par les hospitaliers. Et voilà pourquoi je rapporte la formation de l'ordre à cette année 1113; car, jusque là, malgré tous leurs arrangements, les hospitaliers n'avoient pas cessé de faire corps avec les religieux de Saint-Benoît.

Gérard meurt en 1118, et Raymond Dupuy, gentilhomme dauphinois, lui succède. C'est sous lui que l'ordre des hospitaliers prend toute sa forme, et, lui-même, il en est le premier grand-maître. Jusque là, les frères avoient été sans règle écrite; Raymond leur en donne une, où sont exprimés les vœux ci-dessus. Cette règle, soumise au pape Calixte II, en 1120, est approuvée par lui.

Voyant ensuite que les revenus de l'hôpital surpassoient de beaucoup la dépense nécessaire à l'entretien des pèlerins et des malades, Raymond croit ne pouvoir mieux faire que d'employer ce surplus à la guerre contre les infidèles. Alors il sépare les hospitaliers en trois classes: les nobles, qui sont destinés à la profession des armes; les prêtres ou chapelains, qui sont chargés de tout ce qui a rapport au culte; et les frères servans qui, sans être nobles, doivent

aussi être employés à la guerre : après quoi , il règle la manière dont on sera reçu dans l'ordre , et la discipline à laquelle les frères seront soumis. N'oublions pas que le service des pèlerins et des malades avoit été assuré.

Ici commence un cours glorieux de beaux et utiles exploits. Baudouin II , roi de Jérusalem , est attaqué par le calife d'Egypte ; Raimond vole à son secours avec ses hospitaliers , et le calife est défait : *Gassî*, prince turc, et le roi de Damas , sont battus ; Tyr et Assa sont défendues : et en 1126 , une victoire éclatante est encore remportée sur le roi de Damas. Enfin , le sultan Noraddin , ayant assiégé Séleucie , en 1157 , une armée de chrétiens marche à son secours ; c'est Raymond et ses hospitaliers qui sont à l'avant-garde , et le siège de Séleucie est levé.

Au bruit de tant de hauts faits , l'admiration se déclare : la reconnoissance vient à sa suite , et l'ordre est comblé de biens , de faveurs , de privilèges par les seigneurs , les princes et les papes : il est soustrait à la juridiction des évêques et au paiement de la dîme ; et déjà , en 1130 , toutes les institutions de Raymond avoient été confirmées par Innocent II , qui avoit statué en même temps que l'étendard de l'ordre seroit une croix blanche sur un fond rouge.

Raymond Dupuy meurt en 1160, plein de jours et de gloire, après avoir gouverné l'ordre pendant quarante-deux ans.

Ses successeurs, presque tous grands hommes, soutiennent l'honneur de l'ordre; et si la Terre sainte est puissamment attaquée, elle est aussi puissamment défendue. Mais les hospitaliers ne furent pas secondés. Les Sarrasins, trop bien servis par la mauvaise conduite et les divisions des croisés, finissent par prévaloir: la Terre sainte est envahie, et il faut que les hospitaliers cèdent. Ils cèdent donc, mais pied à pied.

Après la prise de Jérusalem par Saladin, en 1187, Emengard Darps, dixième grand maître, transfère son couvent et l'hôpital dans la forteresse de Margat en Phénicie. Les hospitaliers perdent cette forteresse en 1285, et ils se retirent à Ptolémaïde ou Saint-Jean-d'Acre.

Comme cette ville étoit la seule qui restât aux chrétiens dans la Palestine, elle étoit devenue commune à toutes les nations qui avoient pris part aux croisades, et qui y tenoient chacune leur quartier avec une parfaite indépendance les unes des autres: elle renfermoit aussi les Templiers, les chevaliers teutoniques et les chevaliers de Saint-Lazare. De là des divisions et une confusion qui causèrent sa perte. Mélech

Seraph, soudan d'Egypte, l'assiégea et la prit en 1291.

Dans ce désastre, l'île de Chypre se présentoit : elle étoit alors à Guy de Lusignan, à qui Richard Cœur-de-Lion l'avoit vendue pour le titre de roi de Jérusalem. Les hospitaliers, sous la conduite du grand-maître de Villiers, allèrent y chercher retraite ; mais ils n'y restèrent que dix-huit ans : un certain ombrage que le roi avoit pris d'eux, ne leur permit pas d'y rester plus longtemps.

Pour en sortir, Foulques de Villaret, élu grand-maître en 1308, attaque l'île de Rhodes, s'en empare, et y établit son ordre en 1309. Alors, pour la première fois, les hospitaliers de Saint-Jean prirent le titre de *chevaliers*, et furent appelés chevaliers de Rhodes.

Mais les Turcs ne les souffrirent pas dans cette île : ils étoient furieux de l'avoir perdue : d'ailleurs, ils ne pouvoient voir paisiblement des ennemis naturels et irréconciliables s'établir au sein de leur empire : aussi, ne leur donnent-ils pas le temps de respirer ; dès 1310, ils viennent les attaquer avec une armée formidable ; mais les chevaliers les repoussent avec l'aide d'Amédée V, comte de Savoie.

En 1321, ils reviennent à la charge avec quatre-

vingts vaisseaux de guerre , et ils sont battus par un nombre bien inférieur.

En 1444 , sous le grand - maître de Lastic , Rhodes est assiégée par le soudan d'Egypte. Cinq ans d'attaques et d'assauts se succèdent inutilement.

En 1480 , Mahomet II reprend le siège avec une armée de cent mille hommes : la ville est battue par seize canons d'une grosseur extraordinaire , sans compter une infinité d'autres plus petits. Plusieurs assauts sont donnés : neuf mille Turcs y périssent ; quinze mille y sont blessés ; toujours leurs troupes sont repoussées : enfin elles se retirent , et le grand maître d'Aubusson s'immortalise avec son ordre par une des plus belles défenses dont il soit fait mention dans l'histoire.

C'est sous ce grand-maître que Zizim , fils de Mahomet II , contraint de céder à son frère Bajazet , vint à Rhodes chercher un asile. Il y fut reçu et traité en roi ; ce qui obligea Bajazet de faire la paix avec l'Ordre , et de se rendre comme son tributaire , en payant 55,000 ducats au trésor , pour l'entretien de son frère , et 10,000 en particulier au grand-maître. Le reste des aventures et la fin de Zizim sont connus.

Pendant la puissance de l'Ordre s'étendoit avec sa renommée : d'autres ordres lui avoient

été réunis , et il possédoit en outre une infinité de domaines , sous le titre de prieurés et de commanderies , dans toutes les parties du monde chrétien.

Mais enfin , un coup terrible lui fut porté , et ce fut sous un de ses plus illustres grands-maîtres.

Nous voici arrivés à Villiers de l'Île-Adam , qui mérita que ces mots fussent gravés sur sa tombe : *C'est ici que repose la vertu victorieuse de la fortune.*

Le 16 juin 1522 , les Turcs viennent attaquer Rhodes avec une flotte de deux cent quatre-vingts voiles : ils sont commandés par le pacha Mustapha , et bientôt par le terrible Soliman II lui-même. Il faut voir les détails de ce siège dans les mémoires du temps. Jamais tant de moyens pour l'attaque et si peu pour la défense : trois cent mille combattans , une artillerie prodigieuse , avec toutes les ressources de la mer , d'un côté ; et à peine six mille soldats , dont six cents chevaliers , et quelques Vénitiens de l'autre. Cependant , les assiégés avoient pour eux de bonnes fortifications et une science de la guerre que les Turcs n'avoient pas ; d'ailleurs , l'Île-Adam et ses chevaliers se montrèrent plus que des hommes ; aussi la défense fut telle , que Rhodes eût vu fuir les Turcs , si elle eût été secourue , ou si du moins

elle n'eût pas été trahie par l'un des siens, André d'Amaral, portugais de nation, et prieur de Castille. A la vérité ce d'Amaral fut décapité le 30 octobre de la même année; mais sa trahison eut son effet. Tous les moyens épuisés, la ville se rendit le 24 décembre suivant, et les Turcs y entrèrent après avoir perdu plus de cent mille des leurs: ils n'y trouvèrent que des monceaux de ruines, et une poignée de chevaliers, dont la plupart encore étoient blessés. Leur vengeance pouvoit éclater et détruire ces tristes restes; mais ils se montrèrent magnanimes en cette occasion. Malgré la grandeur de leurs pertes, ils surent honorer une si belle défense, et plaindre une si grande vertu devenue si malheureuse. Leur admiration surtout éclata à l'aspect de l'île-Adam; et l'on vit le fier Soliman s'incliner avec attendrissement devant le vénérable vieillard: il le combla d'égarde, et mit à sa disposition tous les secours dont il put supposer qu'il avoit besoin; il fut même jusqu'à lui faire en particulier les offres les plus séduisantes; mais, tout en se montrant sensible à tant de générosité, l'île-Adam resta fidèle à sa conscience.

Ce grand homme réunit les débris de son ordre, et se met avec eux sur quelques vaisseaux; puis il va d'île en île, de royaume en

royaume, étalant le spectacle d'une gloire incomparable et d'une désolation profonde. Il est reçu partout avec mille marques de respect et d'intérêt ; mais tout se borne là : point d'établissement solide et qui convienne ; soit politique , soit impuissance , aucun prince n'en offroit. Enfin , on tourne les yeux sur l'île de Malte , et au mois de mars 1530, après bien des négociations , Charles- Quint la donne aux hospitaliers de Saint- Jean de Jérusalem , qui y entrèrent le 26 octobre suivant , et prirent le nom de *chevaliers de Malte*.

Établis dans cette île, les chevaliers se reposent-ils ? non. Plein de l'esprit de leur institution et fidèles à ses lois, ils travaillent, sans perdre de temps, à se mettre en état d'en remplir le but. Ainsi donc l'île est fortifiée, des vaisseaux sont construits et équipés ; et la mer étonnée les voit bientôt reparoître plus entreprenans et plus déterminés que jamais : ce sont des courses et des expéditions continuelles, presque toujours couronnées du succès ; partout les corsaires turcs et barbaresques sont chassés, et les bâtimens chrétiens protégés et défendus.

Enfin Soliman II, ce même Soliman qui les avoit vaincus à Rhodes, est instruit de leur audace et de leurs exploits : dans les détails qu'on

lui en fait, il entend des choses qui le font frémir; ses propres vaisseaux ne sont point épargnés; des navires chargés de trésors appartenant à ses principaux officiers ont été enlevés; bientôt peut-être ils viendront le braver lui-même sous les murs de son palais. A ces récits, son orgueil s'indigne; et, dans sa fureur, il jure d'exterminer l'Ordre, et d'ensevelir Malte dans les flots. Mais cette fois, sa fureur sera vaine, et Malte sera l'écueil où viendront se briser les efforts de cette puissance qui sembloit devoir tout engloutir.

En effet, au mois de mai 1565, les Turcs parurent devant cette île avec cent cinquante-huit galères, onze grands navires, douze autres bâtimens et cent mille combattans. L'attaque fut vigoureuse, et la défense le fut plus encore. La Valette-Parisot, alors grand-maître, se montra le digne émule des d'Aubusson et des l'Ile-Adam; mais plus heureux que ce dernier, et d'ailleurs secouru à propos par le vice-roi de Sicile, il triompha. Les infidèles perdirent plus de vingt mille hommes, et après avoir tiré inutilement plus de soixante-dix-huit mille coups de canon, ils furent enfin contraints de se retirer.

C'est après ce siège mémorable que le grand-maître La Valette posa la première pierre de la

cité qui porte encore son nom, et est une des plus fortes places de l'univers.

Depuis cette époque, une fois seulement les Turcs ont osé attaquer Malte; encore ne l'ont-ils fait que d'une manière furtive. Au temps du grand-maître Vignacourt, élu en 1601, ils armèrent une flotte de quatre-vingt-dix voiles, et l'envoyèrent secrètement à Malte, où elle aborda de nuit. Dans ce danger, qu'augmentoit la surprise, Vignacourt sut pourvoir à tout; et, après quelques escarmouches, les Turcs se retirèrent.

Pendant les chevaliers n'ont pas cessé de rendre à la chrétienté des services plus ou moins brillans, selon les circonstances, mais toujours utiles. Par exemple, en 1571, ils contribuèrent beaucoup au gain de la fameuse bataille de Lépante, où les chrétiens, commandés par don Juan d'Autriche, défirent la flotte ottomane, supérieure du double à la leur.

Sous ce même Vignacourt, qui avoit si bien défendu Malte, ils prirent les forteresses de Lépante, de Lango, de Châteauroux, en Grèce, et quelques autres places, où ils firent un grand butin et beaucoup d'esclaves.

En 1609, sous le grand-maître Antoine de Paulo, leur armée navale battit et prit le pacha Usaïm, qui fut mis en captivité.

Dans la guerre de Candie, qui dura depuis 1645 jusqu'en 1669, ils n'abandonnèrent point les Vénitiens, et leur donnèrent tous les secours qui dépendoient d'eux.

En 1683, sous le grand-maître Caraffa, Napolitain, ils aidèrent ces mêmes Vénitiens à prendre l'île de Sainte-Maure et Prévesa.

Et ainsi de suite, de siècle en siècle, et d'année en année. On ne finiroit pas si on vouloit raconter toutes leurs belles actions.

Or, cette noble conduite s'est soutenue jusqu'en ces derniers temps, où, cédant à un vainqueur à qui tout cède, ils ont été contraints d'évacuer leur île. Est-ce pour n'y plus rentrer ? c'est ce qu'on ignore. Si cela étoit, ç'en seroit fait de l'Ordre ; mais du moins cet Ordre illustre auroit emporté toute sa gloire en finissant ; car il n'auroit cessé d'être que quand, par une suite de l'état des choses en Europe, son institution n'ayant plus de but, son existence n'auroit plus été nécessaire. (1)

Maintenant un mot de son régime.

Il est gouverné par un grand-maître et un conseil.

(1) L'île de Malte avoit été rendue à l'Ordre par le traité d'Amiens en 1802 ; mais les Anglais l'ont gardée.

Le grand-maître est sur le pied de prince souverain ; il a le titre d'altesse éminentissime. Tous les chevaliers, sans exception, lui doivent obéissance en tout ce qui n'est point contraire à la règle et aux statuts de l'Ordre ; et c'est lui qui donne les provisions des grands prieurés, des baillages et des commanderies ; mais, dans les affaires importantes, il ne peut rien sans le conseil, où il n'a que deux voix à cause de sa prééminence. Ce conseil est composé ordinairement du grand-maître et des grand'croix, qui sont l'évêque de Malte, le prieur de l'église, les baillifs conventuels et les baillifs capitulaires, auxquels se joignent, quand il est complet, les deux plus anciens chevaliers de chaque langue.

Les langues sont les différentes nations dont l'Ordre est composé. Il y en avoit dix : Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Allemagne, Castille, Angleterre, Prusse et Russie. Le schisme d'Angleterre et la révolution de France les ont réduites à six, auxquelles, par le traité d'Amiens, du 4 germinal X (25 mars 1802), il en a été ajouté une septième, sous le titre de *langue maltaise*, qui n'exige pas de preuves de noblesse, parce qu'elle est destinée en partie aux habitans des îles de Malte, Gose et Comine.

Les chefs de ces langues ont les grandes charges

de l'Ordre, qui sont celles de grand - comman-
deur , de grand-maréchal , de grand-hospitalier ;
de grand - amiral , de grand-conservateur , de
grand-baillif , de grand-chancelier , et de turco-
palier , ou général de la cavalerie et des gardes
de la marine.

Chaque prieuré a un nombre de commanderies,
dont les unes sont destinées aux chevaliers , et les
autres indifféremment aux chapelains et aux ser-
vans d'armes.

Pour être chevalier , il faut prouver quatre de-
grés de noblesse paternelle et maternelle. Il n'y a
que ceux-là qui puissent parvenir aux dignités de
baillifs , de grands-prieurs et de grands-maitres.
On les appelle *chevaliers de justice* , pour les
distinguer des chevaliers de grace , qui sont cer-
taines personnes qui , n'étant pas nobles d'ex-
traction , ont mérité , par quelque action de va-
leur ou quelque service rendu à l'Ordre , d'être
mis au rang des nobles , et de jouir des mêmes
honneurs.

A quelques exceptions près , qui ne tombent
que sur les pages du grand - maître et les ecclé-
siastiques , nul ne doit se présenter pour être reçu
dans l'Ordre qu'il n'ait au moins seize ans accom-
plis. Cependant l'usage des dispenses du pape sur
cet article est devenu commun.

L'habit de l'Ordre est un grand manteau noir à bec , chargé , du côté gauche , d'une croix de toile blanche à trois pointes. *Voyez* pag. 1, pl. I^e, n° 1. Ce manteau s'attache au col avec un grand cordon de soie blanche et noire , où sont figurés les mystères de la Passion de Notre-Seigneur J.-C. , entrelacés de paniers qui représentent la charité que l'on doit exercer envers les pauvres. En campagne , les chevaliers portent un justaucorps recouvert d'une casaque rouge , en forme de dalmatique , ornée , pardevant et parderrière , d'une grande croix blanche pleine , qui est celle des armes de l'Ordre.

La croix d'or à huit pointes , qu'ils portent à la boutonnière avec un ruban noir , est de pure décoration.

Il y a des dames chevalières de l'ordre de Malte : elles font les trois vœux , et portent l'habit noir avec une croix à huit pointes sur la poitrine.

NOTES.

1°. La Palestine , dont il est parlé dans cet article , et dont il sera parlé dans d'autres encore , étoit une contrée de l'Asie qui s'étendoit le long de la Méditerranée , depuis le torrent de Bosor , qui la séparoit de l'Arabie déserte , jusqu'à Césarée. Elle avoit l'Arabie pétrée au midi , la Phénicie au nord , l'Arabie déserte à l'Orient , et la Méditerranée à l'occident. Ptolémée , Strabon et

Tacite prennent indistinctement la Palestine pour la Judée, quoique la Palestine renfermât la Judée, la Samarie et la Galilée. La Judée, proprement dite, occupoit le midi de la Palestine, la Galilée le nord, et la Samarie le milieu. La Palestine fait aujourd'hui une partie de la Syrie en Turquie.

2°. La croisade, dont il sera souvent question dans cet ouvrage, étoit une ligue faite contre les infidèles et les hérétiques : on la nommoit ainsi, parce que ceux qui s'y engageoient portoient une croix sur leurs habits.

Les plus considérables de toutes les croisades sont celles qui ont été faites pour la délivrance de la Terre sainte. Il y en a eu six, de 1096 à 1270, époque de la mort de saint Louis, auteur et chef de la dernière. Ce sont ces croisades qui ont donné naissance à l'ordre de Malte, et à d'autres grands Ordres, moitié militaires et moitié religieux, que nous allons parcourir.

IIII.

ORDRE *des Templiers.*

Commencemens glorieux, et fin tragique.

Hugues des Payens, Geoffroy de St.-Aldemar et sept autres gentilshommes, tous français, font le voyage de la Terre sainte.

Arrivés à Jérusalem , vers 1118 , ils forment entr'eux , sous le nom de *Frères de Christ* , une société pour protéger les pèlerins , tenir les chemins libres et défendre la religion.

Afin de consacrer cette union , ils vont faire les trois vœux , de pauvreté , d'obéissance et de chasteté , entre les mains de Guarimond , patriarche de Jérusalem.

Puis le roi Baudouin II leur donne une maison proche du temple de Salomon , d'où leur est venu le nom de *Templiers* , ou chevaliers de la milice du Temple.

D'abord , ce fut la plus grande fidélité à leurs vœux , et surtout à celui de pauvreté ; car ils ne vivoient que d'aumônes , ce qui les faisoit appeler les *pauvres chevaliers du Temple* ; et pendant les premières années , ils ne reçurent personne dans leur société.

Mais cet état de choses ne dura pas.

En effet , touchés de leur zèle et de leurs vertus , le roi et les seigneurs leur donnent des biens qui les tirent de la mendicité ; et bientôt leur nombre s'augmente.

Alors ils demandent au saint Siège l'approbation de leur institut. C'étoit Honorius II qui gouvernoit l'Église : ce pape les renvoie à un concile qui se tenoit à Troie en Champagne , et où l'on

distinguoit entr'autres le célèbre abbé de Clairvaux, saint Bernard. Hugues des Payens et cinq de ses compagnons se rendent à cette assemblée : ils présentent aux pères des lettres qu'ils avoient du pape et du patriarche de Jérusalem, avec le titre de leur fondation, afin d'en obtenir une confirmation authentique.

Saint Bernard, chargé d'examiner les motifs de leur institution, déclare qu'il les a trouvés très-saints, et lit en même temps une règle qu'il a dressée pour eux, et où l'on voit que l'Ordre doit être composé, 1° de chevaliers pour commander; 2° de frères servans d'armes pour servir sous les chevaliers; 3° de chapelains pour le service de l'église; 4° de serviteurs domestiques pour l'intérieur de la maison.

D'après le rapport du saint abbé, le concile approuve, par un décret, l'institution et la règle, et ordonne en même temps que les Templiers prendront l'habit blanc.

Or, et c'est ici le lieu de le dire, cet habit, comme celui des autres religieux de ce temps, ne différoit de celui des laïques que par la couleur; il étoit long et traînant jusqu'à terre, avec une ceinture qui servoit à le relever lorsqu'on marchoit en campagne, et l'on y joignoit une espèce de chaperon ou capuce; car on ne connois-

soit pas encore l'usage des chapeaux : l'habit court n'étoit que pour les paysans et le petit peuple. Observons que les religieux ont conservé les anciennes modes, que les gens du monde n'ont cessé de changer.

Au retour de Hugues des Payens à Jérusalem, les Templiers renouvellent leurs vœux entre les mains d'Étienne, abbé de Saint-Jean de Chartres, patriarche de Jérusalem, qui leur donne la robe blanche, à laquelle le pape Eugène III ajoute, en 1246, une croix rouge, pour mieux désigner le vœu qu'ils faisoient d'être toujours prêts à répandre leur sang pour la défense de la foi et de la religion chrétienne.

Après cela, l'Ordre prend un essor rapide.

Malgré la pauvreté dont les Templiers font profession, malgré l'austérité de leur règle, une foule de gentilshommes, attirés par le bruit de leurs vertus, viennent se joindre à eux; et bientôt les pauvres soldats de Jésus-Christ deviennent la terreur des infidèles. On disoit d'eux qu'ils avoient la douceur des agneaux, la patience des hermites, et le courage des lions : la vue seule de leur étendard faisoit trembler; c'étoit un fond blanc, rayé de larges bandes noires, symbole de mort.

Il n'y avoit guère plus de quarante ans que l'Ordre étoit établi quand les Templiers tinrent à

Jérusalem un chapitre général, où se trouvèrent jusqu'à trois cents gentilshommes et autant de frères servans, dont la plupart étoient français. Là, pour la première fois, ils nomment un grand-maitre, qui est Richard de Rilefort; et, par cette élection, ils s'exemptent de la juridiction et de l'obéissance du patriarche.

Ce grand-maitre, à peine nommé, se transporte à Saint-Jean-d'Acree, où il établit son siège et exerce ses nouveaux pouvoirs. De cette forte place, il continue ses expéditions contre les Sarrasins, et les occasions ne lui manquent pas de signaler sa valeur. C'étoit le grand Saladin qui, pour lors, faisoit tête aux chrétiens. Souvent Rilefort se mesure avec lui; souvent il est vainqueur, et notamment à Saint-Jean-d'Acree même, dont il le force à lever le siège. Mais enfin la fortune le trahit: à la fameuse journée de Tébériade, en 1187, il est battu et pris avec le roi Guy de Lusignan, et ce malheur entraîne la perte de Jérusalem.

Cependant les biens arrivoient de toutes parts; de tous les coins de l'Europe on faisoit de riches donations à l'Ordre: il devient donc possesseur de domaines immenses; et déjà l'on fait monter le nombre de ses maisons dans toute la chrétienté à neuf mille, et ses revenus à deux millions.

Mais on connoît l'effet des richesses.

Or, cet effet a lieu sur les Templiers ; et ce n'est pas , comme il arrive dans les grands corps , par un progrès lent et successif , c'est avec une rapidité qui effraie , et , pour ainsi dire , tout à coup. Jamais révolution de mœurs plus prompte et plus entière.

Ce qui étonne d'abord , c'est le passage presque soudain d'une humilité profonde et d'une grande austérité , à un orgueil excessif et à une licence effrénée. Quant au premier , on connoît ce mot de Richard Cœur-de-Lion , qui disoit que , voulant chasser les vices de sa cour , il avoit marié l'orgueil avec les Templiers. Quant à la licence , on connoît le proverbe , *boire comme un templier*.

Ce qui étonne ensuite , c'est une ambition démesurée qui jaillit comme subitement du sein d'un renoncement absolu. Pleins de leur force et de leur gloire , les Templiers ne veulent plus rien qui les domine : ils s'élèvent au dessus des rois , leur font la guerre , et pillent indifféremment infidèles et chrétiens.

Mais le plus déplorable , c'est qu'ils finissent par s'avilir jusqu'à la perfidie : les histoires sont aussi pleines de leurs trahisons que de leurs brigandages. Entre mille traits , celui-ci suffira.

En 1228 , l'empereur Frédéric II vient dans la

Terre sainte avec une puissante armée : son dessein étoit d'y rétablir les affaires des chrétiens : il s'ouvre à des Templiers, et leur communique ses plans. Que font ceux-ci ? Transportés d'ambition et de jalousie, ils s'en vont tout révéler à Mélédin, sultan d'Égypte, et lui indiquent en même temps les moyens de surprendre lui-même son ennemi. A la vérité le sultan, indigné de cette odieuse trahison, au lieu d'en profiter, en donne avis à Frédéric ; mais les perfides n'en obtiennent pas moins ce qu'ils desiroient, la retraite d'un prince triomphant dont la puissance et les succès leur faisoient ombrage. Peu leur importe que ce coup ruine les affaires des chrétiens dans le pays, pourvu qu'ils y assure leur indépendance. (1)

Il y a aussi des traits révoltans d'avarice de leur part que je pourrois citer ; mais on peut les lire dans l'histoire de France de Velli, tome 4, pag. 523, et tome 5, pag. 53.

Enfin, la Terre sainte étant entièrement conquise par les infidèles, cet Ordre dégénéré en sort, ainsi que tous les autres, et vient établir son siège en France. Le reste de son histoire est

(1) Voyez l'histoire de la Condamnation des Templiers par Dupuy, in-12, pag. 5 et 6.

connu. Avec de la modération, il eût pu se soutenir; mais le mal avoit pénétré jusqu'au fond; d'ailleurs, n'ayant plus d'ennemis à craindre, les Templiers n'avoient plus qu'à jouir; ils s'abandonnent donc sans réserve à toute espèce de jouissances, et étonnent l'Europe par leurs excès: ajoutez qu'ils en alarmoient déjà quelques souverains par une puissance énorme et une indiscrète affectation d'indépendance. Aussi leur perte est-elle bientôt jurée. Une coalition secrète et formidable se forme contr'eux: d'abord des murmures, ensuite des plaintes, enfin des accusations affreuses; et ces accusations habilement commentées, fortement exagérées, sont répandues avec soin. Peu à peu une opinion publique se forme, et, dès qu'elle est bien prononcée, l'orage éclate: les deux puissances temporelle et spirituelle attaquent l'Ordre de concert, et à l'instant l'Ordre est abattu. Ce fut le 22 mai de l'an 1312, dans le concile général de Vienne, en présence du pape Clément V et du roi Philippe le Bel, que fut prononcée la sentence de condamnation et d'extinction des Templiers. On sait les cruelles circonstances qui accompagnèrent cette grande chute: il y a dans ces circonstances quelque chose d'atroce qui révolte: mais voilà ce qui arrive quand le pouvoir suprême est poussé à bout; il devient

terrible et donne à la justice même un air de vengeance et de fureur.

Quoi qu'il en soit, l'Ordre fut réuni à celui de Saint-Jean de Jérusalem, avec une partie de ses biens : Philippe le Bel ne retint que les deux tiers de son mobilier pour s'indemniser des dépenses du procès.

Voyez l'ordre du Christ, date de 1519.

La croix des Templiers est pag. 1, pl. 1^{re}, n^o 2.

NOTE.

Vers le milieu du dernier siècle, un baron de *Hund* enseigna en Allemagne que l'ordre des Francs-Maçons n'étoit qu'une association continuée de l'ordre des Templiers, destinée à en perpétuer l'existence, et que son but étoit de rétablir cette société. On fit circuler une liste de ses possessions, et le plus haut grade fut d'être reçu *templier* avec toutes les cérémonies de l'ancienne chevalerie; on reçut des docteurs en droit et en médecine *chevaliers de l'épée*.

Cette prétendue restauration de l'ordre des Templiers échauffa les esprits. On eut d'abord des sommes immenses, dont une partie étoit employée en dépenses d'ordre, et une autre très-considérable couloit dans une caisse générale, dont personne, excepté les premiers d'entre les frères, ne savoit l'emploi. On eut ensuite des thaumaturges, ou faiseurs de prodiges, tels qu'un Schroeffer, un Gassner, un Saint-Germain, un Mesmer,

un Cagliostro : ce fut un délire. Mais bientôt les jalousies, les haines, les intrigues s'en mêlèrent. De là, des divisions qui donnèrent naissance au système de *Zinnendorf*, à la *maçonnerie éclectique*, etc. ; et le système des *Templiers* fut abandonné, pour faire place à un ordre de la *chevalerie de la bienfaisance*. Voyez *de la Monarchie prussienne*, par Mirabeau, in-8°, tome 5, pag. 62 et suivantes.

1118.

ORDRE de *St.-Sauveur de Montréal*. (ESPAGNE.)

Ainsi nommé du lieu de son origine, et créé en 1118 par Alphonse I^{er}, roi d'Arragon, en mémoire de la prise des villes de Montréal, de Sarragosse et de Calatajud. Eteint avec son fondateur, après avoir rendu de grands services contre les Maures.

Sa marque étoit une croix anchrée de gueules, c'est-à-dire, rouge, sur un manteau blanc. P. I, pl. I^{re}, n° 3.

1119.

ORDRE de Saint-Lazare. (PALESTINE.)

Même origine et mêmes commencemens que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Des deux côtés, charité vive et pure.

D'abord, comme les hospitaliers de Saint-Jean, ceux de Saint-Lazare se consacrent au service des malades, et surtout des lépreux ; et bientôt, à leur exemple, ils se forment, sous la règle de saint Augustin, en un ordre militaire divisé en trois classes, celle des chevaliers qui sont nobles, celles des frères servans qui ne le sont pas, et celle des chapelains ou ecclésiastiques. Ils font les trois vœux de religion auxquels ils ajoutent celui de recevoir les *lépreux* dans des maisons fondées exprès, de protéger les pèlerins contre les attaques des Sarrasins, et de combattre pour la foi. Puis ils prennent une croix verte pour se distinguer.

Ainsi constitués, les chevaliers de Saint-Lazare se partagent entre les œuvres de miséricorde et la guerre, et se montrant tour à tour vaillans guerriers et bons religieux, ils rendent les plus

grands services aux chrétiens dans la Terre sainte.

Aussi arrive-t-il ce qui ne manquera jamais d'arriver en pareil cas ; la reconnoissance suit de près l'admiration : les souverains pontifes leur accordent de grands privilèges , et les princes de riches possessions.

Louis VII, dit le Jeune, à son retour de Palestine, en amène une partie en France, leur confie l'administration de toutes les maladreries du royaume, et leur donne le château de Boigny, près d'Orléans , ainsi qu'un château et une chapelle royale près de Paris, au lieu dit maintenant le faubourg Saint-Lazare, avec le droit de chauffage dans le bois de Vincennes.

Chassés de la Terre-Sainte en 1253, ils suivent le roi saint Louis qui, en reconnoissance des services qu'il en a reçus en Orient, confirme les donations de ses prédécesseurs, et en ajoute de nouvelles.

Alors le château de Boigny devient le siège de l'ordre, et son chef prend le titre de *grand-maître de Saint-Lazare, tant deçà que delà les mers.*

Mais nul ne les traite mieux que le pape Alexandre IV. Ce pontife, par une bulle de 1257, les met sous la protection du saint siège, et con-

firme les donations que l'empereur Frédéric II leur avoit faites dans la Sicile, la Pouille, la Calabre, et quelques autres provinces.

Vers 1266, le pape Clément IV ordonne ; sous peine d'excommunication, à tous les prélats de l'Eglise, de donner main-forte aux chevaliers de Saint-Lazare, toutes les fois qu'ils en seront requis, pour contraindre les lépreux à se retirer dans leurs hôpitaux avec leurs biens, meubles et immeubles.

Henri, roi d'Angleterre, duc d'Anjou et de Normandie, et quelques autres princes, augmentent considérablement leurs revenus.

Nos rois surtout continuent de leur prodiguer des marques de bienveillance. En 1308, Philippe le Bel leur accorde des lettres de faveur et de protection ; et en 1317, Philippe le Long les maintient, par arrêt du 14 août, dans la possession de la haute et basse justice de Boigny.

Mais vers ce temps là même, l'Ordre commence à foiblir. On le voit s'attiédir et tomber dans le relâchement. D'ailleurs, les lépreux étant devenus très-rares, il sembloit être devenu inutile.

Innocent IV, en 1490, tente de le supprimer et de l'unir avec tous ses biens à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; mais ses tentatives sont vaines,

surtout quant à la France, car ses bulles sont déclarées abusives par le parlement.

Cependant sa chute n'est que retardée. Il finit par être réuni, en 1572, à l'ordre de Saint-Maurice en Savoie, et en 1608 à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel en France. *Voyez* ces deux articles.

La croix est pag. 1, pl. I^{re}, n^o 4.

1120.

ORDRE *d'Albrac* ou *d'Aubrac*. (FRANCE.)

Le chef-lieu de cet Ordre étoit un hôpital bâti à sept lieues de Rhodéz, dans une solitude affreuse, sur une rude et haute montagne presque toujours couverte de neiges et entourée de forêts et de marécages.

Cette fondation fut l'effet d'un vœu.

Alard, ou Adalard, vicomte de Flandres, passant sur la montagne en question, est attaqué par des voleurs. Il fait vœu, s'il échappe au danger, de former en ce lieu même un établissement, pour recevoir les pèlerins et protéger leur passage. Il est exaucé, et exécute son vœu.

En 1120 un hôpital s'élève, et la communauté qui doit le desservir est d'abord composée de cinq sortes de personnes; de chevaliers pour escorter les pèlerins, donner la chasse aux voleurs, et défendre la maison; de prêtres pour le service de l'église; de frères clercs et laïcs pour le service de l'hôpital; de *donnés*, pour en soigner les biens; et de dames, pour les détails du service intérieur.

Le premier supérieur de l'établissement ainsi formé est Alard lui-même.

Il donne aux frères une règle qui, outre les obligations particulières qu'on vient de détailler, leur prescrit chasteté, obéissance et pauvreté.

A cette règle, Pierre II, évêque de Rhodéz, en ajoute une autre tirée en partie de celle de saint Augustin.

Et le tout est confirmé en 1162 par le pape Alexandre III, qui étoit alors à Montpellier, et voulut être agrégé à l'Ordre en qualité de confrère.

La confirmation d'Alexandre est renouvelée par plusieurs papes successivement jusqu'en 1289.

Un établissement si fort approuvé, et si digne de l'être, est bientôt richement doté: bientôt aussi il excite l'envie; et deux ordres puissans ne tardent pas à convoiter ses biens.

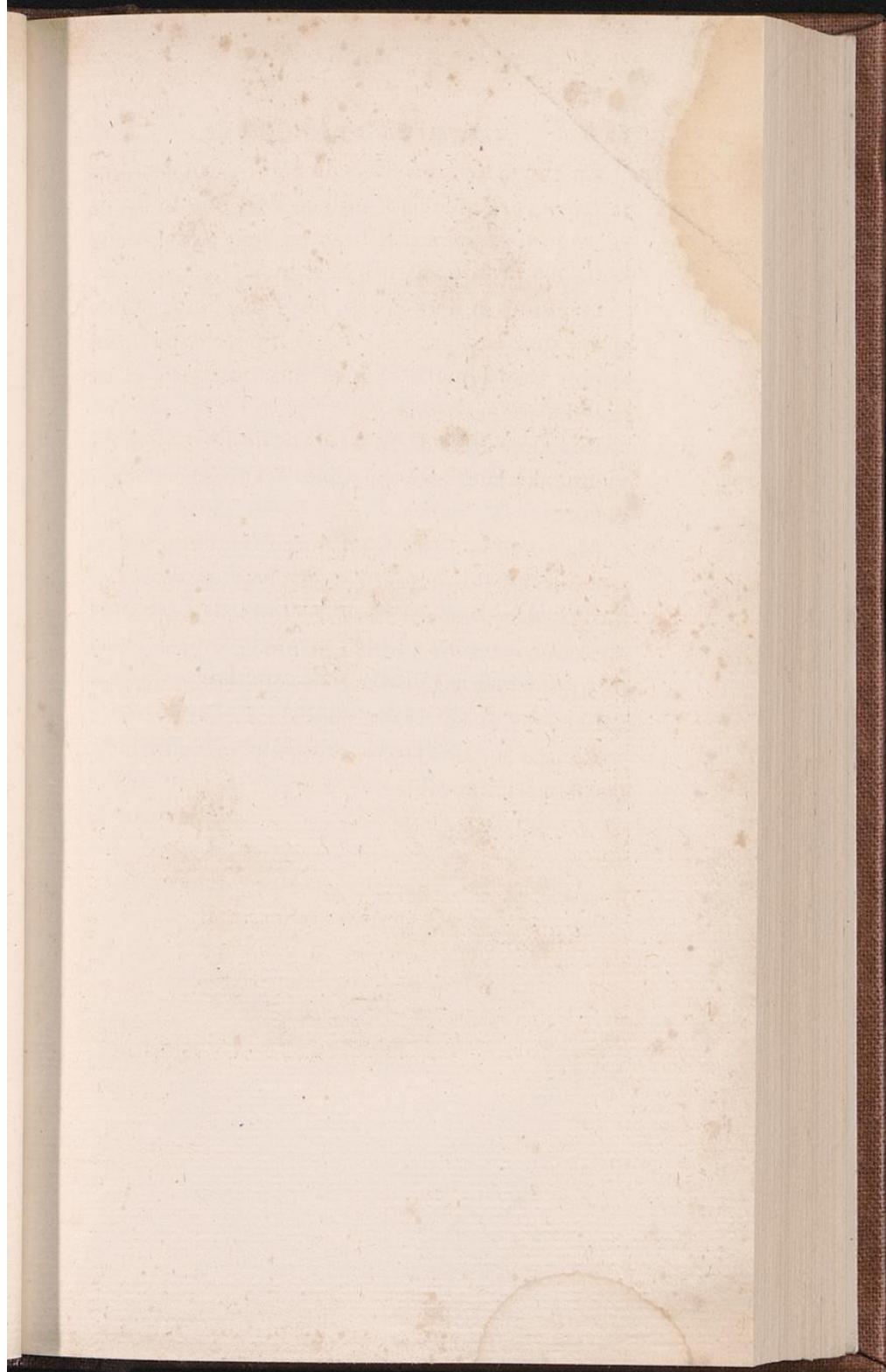
En 1297, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem surprennent à Boniface VIII une bulle de réunion de l'ordre d'Albrac au leur; mais cette bulle est presque aussitôt révoquée.

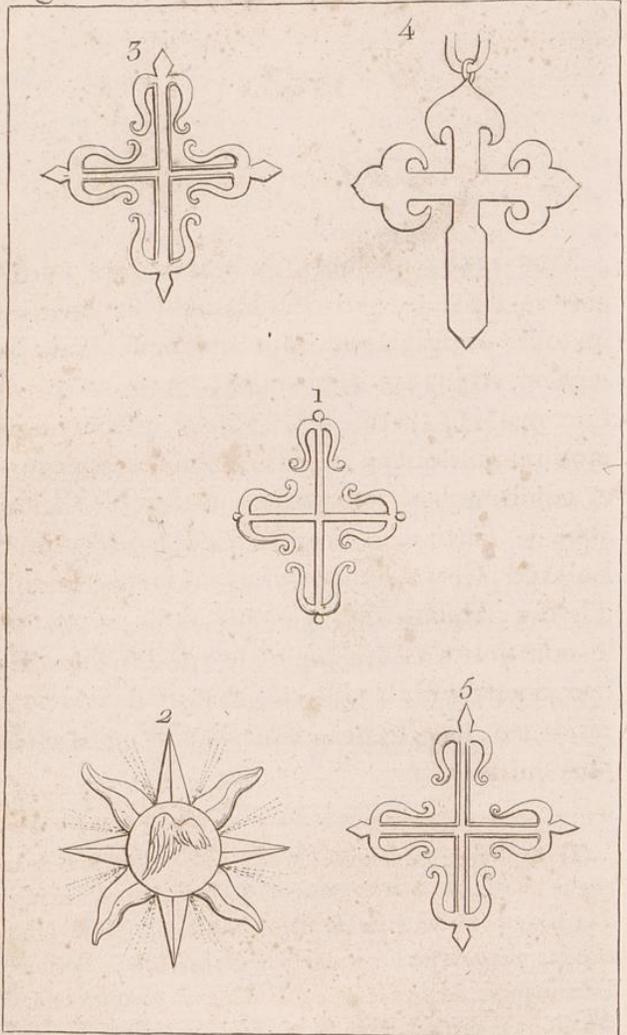
Quelques années après, les Templiers, qui ne soupçonnoient pas leur chute si prochaine, font auprès de Clément V la même tentative, et ne réussissent pas mieux.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem reviennent à la charge sous Jean XXII, et échouent encore.

Mais enfin cet ordre si envié trouve sa destruction en lui-même. Le relâchement s'y introduit, le dérèglement vient ensuite, et Louis XIV, après information, le supprime en 1697. Il restoit pour lors vingt-deux hospitaliers et un chevalier, à qui on fit des pensions.

La marque de l'Ordre étoit une croix de taffetas bleu à huit pointes. *Voy.* pag 1, pl. I^{re}, n^o 5.





L. Guyot D. S.

1143.

ORDRE d'*Avis*. (PORTUGAL.)

Vers 1143, quelques gentilshommes portugais se liguent contre les Maures, et forment un ordre de chevalerie, sous le nom de *nouvelle milice*. Alphonse Henriquez, premier roi de Portugal (1), charmé de la valeur qu'ils avoient montrée, surtout au siège de Lisbonne, approuve et confirme leur association; et Jean de Cirita, abbé de Tarouca, leur donne des constitutions. En 1166, Gérald Sans-Peur ayant surpris la ville d'Evora, Alphonse les y établit, et ils en portent le nom jusqu'à l'époque où le roi Alphonse II, leur ayant donné la ville et le château d'Avis pour résidence, ils prirent le nom d'*Avis*, qu'ils n'ont plus quitté.

(1) Alphonse Henriquez étoit fils de Henri de Bourgogne, de la maison de France. Il défit cinq rois maures à la bataille de *Campo de Ourique*, le 25 juillet 1139, et cette victoire fut l'époque de la monarchie de Portugal. Le vainqueur fut proclamé roi dans le camp par les soldats. On dit qu'il prit pour armes autant d'écus qu'il avoit soumis de rois.

Ces chevaliers montrèrent une énergie honorable dans une circonstance décisive. Ils avoient, ainsi que ceux des ordres espagnols de Calatrava et d'Alcantara, embrassé la règle de Citeaux, et étoient, comme eux, dans la filiation de l'abbaye de Morimont, en France, qui leur envoyoit des visiteurs. Or, il arriva que l'abbé de Morimont, desirant simplifier cette partie de son régime, entreprit des réunions et voulut ne faire qu'un ordre, des trois qui lui étoient soumis. L'affaire s'entama et fut poussée vivement; on dit même que le concile de Bâle s'en mêla. Mais ces tentatives furent inutiles: les chevaliers d'Avis tinrent bon, et conservèrent une existence indépendante.

Voilà ce qu'on rapporte des premiers temps de l'ordre d'Avis.

Depuis, la face de cet ordre a bien changé. Les rois de Portugal en sont devenus grands-mâtres; et en 1789, la reine Marie en a fait l'ordre du mérite militaire de Portugal.

Il est divisé en trois classes; celle des grand'-croix, au nombre de six; celle des commandeurs, au nombre de quarante-neuf; et celle des chevaliers, dont le nombre n'est pas limité.

Sa marque caractéristique est, comme anciennement, une croix fleurdelisée, semblable à celle

de Calatrava, excepté qu'elle est verte. *Voyez* pag. 33, pl. II, n° 1.

Cette croix, pour les grand'-croix et les commandeurs seulement, est surmontée d'un cœur d'émail rouge. C'est une distinction qui est due à l'extrême dévotion de la reine *Marie*, pour le sacré cœur de Jésus, sous la protection duquel elle a mis tous les ordres du royaume.

Le cordon de l'ordre d'Avis est verd, et la croix y est attachée. Les grand'-croix le portent en écharpe de droite à gauche; les commandeurs, en sautoir; et les uns et les autres, avec une broderie en argent sur le côté gauche de l'habit et du manteau, ayant au centre la croix de l'Ordre, surmontée du cœur d'émail dont il vient d'être parlé.

Les chevaliers portent la croix toute simple, attachée à la boutonnière de l'habit, avec un petit ruban verd; ils n'ont ni le cœur d'émail, ni la plaque.

Voyez, pour le surplus, les observations à la fin de l'article *Saint-Jacques de Portugal*, date de 1320.

1147.

ORDRE de l'*Aile de Saint-Michel*. (PORTUGAL.)

Institué, en 1147, par le roi Alphonse Henriquez, premier roi de Portugal, en mémoire de la prise de la ville de Santaren, sur les Maures, le jour de la fête de saint Michel-Archange.

Les chevaliers qui devoient être nobles et de la cour du prince, suivoient la règle de Saint-Benoît. Ils faisoient vœu de défendre la religion chrétienne, de protéger les veuves et les orphelins. C'étoit le véritable esprit de chevalerie, avec son association ordinaire à l'esprit religieux; c'étoit aussi l'esprit de civisme, car ces chevaliers veilloient particulièrement sur la frontière, pour empêcher qu'elle ne fût entamée, et pour tâcher d'en reculer les bornes.

La marque de l'Ordre étoit une *aile* ou *demi-vol* de pourpre, le bout en bas, sur un cercle à huit pointes, quatre droites en croix, quatre ondées et aiguës en sautoir, le tout en forme d'étoile rayonnante. Page 33, pl. II, n° 2.

Les chevaliers portoient cette marque sur

l'estomac, et avoient pour devise : *Quis ut Deus?* qui est semblable à Dieu ? signification du mot hébreu *Michel*.

On n'a pas de preuve que cet ordre ait survécu à son fondateur.

1149.

ORDRE des Dames de la Hache (ESPAGNE),
institué pour les femmes seulement.

En 1149, la ville de Tortose en Espagne, étant assiégée par les Maures, et réduite à l'extrémité, les femmes s'armèrent de haches, montèrent sur les murailles, et se battirent si bien, qu'elles forcèrent les assaillans à la retraite. Comme elles avoient montré dans cette occasion plus de courage que les hommes, le comte de Barcelone, Raymond Bérenger, institua en leur faveur un ordre de chevalerie sous le nom des *Dames du Passe-Temps*, ou, mieux encore, *de la Hache*, parce qu'elles portoient une hache rouge sur leurs habits.

Ce trait en rappelle un autre de cette célèbre française, Jeanne Hachette, qui, au siège de Beauvais, voyant les hommes plier, courut à la brèche à la tête d'une troupe de femmes, et fit fuir les Anglais, qui étoient sur le point d'emporter la place. En mémoire de cet événement, il se faisoit tous les ans à Beauvais une procession où les femmes avoient le pas sur les hommes.

1158.

ORDRE *de Calatrava*. (ESPAGNE.)

Son origine présente quelque chose de singulier.

Les Maures occupoient une partie de l'Espagne. Il se répand, vers 1158, qu'ils alloient venir avec une armée formidable, attaquer la ville et le fort de Calatrava, en Andalousie.

A ce bruit, les Templiers, qui tenoient cette place depuis huit ans, craignant de ne pouvoir la sauver, la remettent à Sanche III, roi de Castille.

Aussitôt ce prince fait publier qu'il la donnera

en propre à quiconque voudra se charger de la défendre.

Mais personne ne se présente : la consternation étoit partout.

Enfin, ce que nul n'osoit, deux moines de Citeaux se sentent le courage de l'entreprendre.

Raymond, abbé de Fitero, et Diego Velasquez, qui avoient autrefois porté les armes, vont demander Calatrava au roi, sous les conditions imposées.

Don Sanche, frappé de leur assurance, leur accorde cette ville à eux et à leur ordre, par un acte de 1158; puis, sur leur proposition, les autorise à y fonder un ordre militaire de chevalerie.

Ces préliminaires remplis, nos deux religieux ne perdent pas de temps : ils mettent la main à l'œuvre ; arment les frères laïcs du couvent ; et, secondés par l'archevêque de Tolède, qui leur donne de l'argent, et fait prêcher pour eux, ils lèvent une armée considérable, avec laquelle ils entrent dans Calatrava, dont ils prennent possession la même année.

La place est fortifiée, approvisionnée, en un mot si bien munie, que les Maures, perdant l'espérance de la prendre, ou occupés d'ailleurs, renoncent à leur entreprise.

L'abbé Raymond, n'ayant plus rien à craindre des infidèles, s'applique à former son nouvel ordre militaire, et lui donne le nom de *Calatrava*. Le chapitre général de Citeaux, dont il étoit dépendant, donne aux chevaliers une règle et un habit convenables à des gens destinés à la guerre.

Raymond gouverne l'Ordre six ans, et meurt en 1163.

Après sa mort, les chevaliers de Calatrava, quoique la plupart ne fussent, comme on l'a dit, que des frères servans de Citeaux, auxquels il avoit fait prendre les armes, ne veulent plus avoir de moines avec eux, ni être gouvernés par un abbé. Ils élisent donc pour premier grand-maître don Garcias de Redon, l'un d'entr'eux. En vain les moines réclament et s'opposent; contraints de céder, il faut qu'ils se retirent dans une petite ville de l'évêché d'Osma, et qu'ils laissent Calatrava aux chevaliers.

Les chevaliers, étant ainsi séparés d'avec les moines, demandent au pape Alexandre III l'approbation de leur Ordre; ce que ce pontife leur accorde par une bulle de 1164, en confirmant la règle qui leur a été prescrite par le chapitre de Citeaux.

Par cette règle, ils ne devoient porter que des

chemises de serge ; leurs tuniques devoient être faites de manière à ce qu'elles ne les empêchassent pas de monter à cheval ; leurs manteaux pouvoient être doublés de peau d'agneau ; et le scapulaire étoit l'habit de religion.

Le pape leur permit aussi de recevoir des chapelains pour leur administrer les sacremens.

Sous son premier grand-maître, l'Ordre commence à remplir dignement la première de ses obligations, qui est de faire une guerre perpétuelle aux Maures. Don Garcias de Redon les attaque, les harcèle, et obtient partout l'avantage. Sa conduite et la valeur de ses chevaliers méritent la reconnoissance du roi Alphonse le Noble, qui les comble de bienfaits, et l'Ordre prend de grands et rapides accroissemens.

Don Garcias meurt en 1168 ou 69, et don Escaca lui succède. Celui-ci, apprenant que Ferdinand II, roi de Castille, assiégeoit le château de Corita, lui envoie un secours de douze cents hommes, qui accélère la prise de la place ; puis il entre sur les terres des Maures, y fait du butin, y prend des villes, et y gagne une bataille. Cette victoire vaut à l'Ordre une multitude de beaux et riches domaines que lui accorde la munificence du roi Ferdinand. Peu après il en obtient autant d'Alphonse II, roi d'Arragon, pour

l'avoir puissamment secouru contre les Maures de Valence ; et voilà cet Ordre établi dans la Castille et l'Arragon : bientôt il le sera dans Valence et dans toutes les principautés chrétiennes de l'Espagne : bientôt encore il verra croître ses privilèges et ses droits.

Ainsi la richesse et la puissance suivent la gloire.

Mais la richesse et la puissance ne garantissent pas des infirmités attachées à l'humaine nature ; et l'Ordre en fournit la preuve ; car , devenu riche et puissant , il est agité par des dissensions , et quelquefois affligé par des revers.

On n'entrera pas dans ces détails , ils seroient trop longs , et d'ailleurs ils n'offrent plus d'intérêt ; on se bornera au fait suivant , parce qu'il marque entre les autres : c'est qu'en 1195, l'Ordre reçut un furieux échec , tous ceux des chevaliers qui s'étoient joints au roi de Castille contre les Maures ayant été passés au fil de l'épée dans une grande bataille gagnée par ces derniers. Eh bien ! après ce malheur , qui devoit rattacher plus que jamais le reste des chevaliers de Calatrava à l'esprit de leur institut , on les voit s'en écarter de plus en plus ; ils se divisent et se battent entr'eux ; entrent dans les querelles des différens princes qui possédoient l'Espagne ; et tournent contre les chré-

tiens des armes qui ne devoient servir que contre les infidèles.

Un tel état de choses n'étoit pas supportable ; aussi, en 1489, un coup de l'autorité suprême le fait-il cesser. Comme ils s'appretoient à élire un grand-maître, Ferdinand le Catholique, devenu maître de presque toute l'Espagne, leur fait signifier une bulle d'Innocent VIII, par laquelle ce pontife lui donnoit l'administration de l'Ordre et se réservait la nomination à la grande maîtrise, qui fut dévolue bientôt après à la couronne d'Espagne.

Cette mesure de prudence et de vigueur fait que le bon ordre est rétabli dans cette grande corporation pour n'être plus troublé.

Etat actuel de l'Ordre.

Il possède environ quatre-vingts commanderies et prieurés, et à peu près autant de bourgs ou de villages.

Ses principales dignités sont celles de grand-commandeur, de clavier, de prieur, de sacristain ou trésorier et intendant des bâtimens.

Sa marque est une croix rouge fleurdelisée (pag. 33, pl. 2, n° 3); et son habit de cérémonie, un manteau blanc, avec la croix sur le côté

gauche : les jours ordinaires , les chevaliers portent cette croix brodée sur le côté gauche de l'habit ; ils la portent aussi en or à la boutonnière, attachée avec un petit ruban couleur de feu.

On voit dans les armoiries la croix de l'Ordre cantonnée de deux entraves, ou menottes d'azur : ces menottes sont là pour marquer la fonction des chevaliers , qui est de délivrer les esclaves chrétiens des mains des Maures.

OBSERVATION. Depuis l'an 1540 , les chevaliers de Calatrava ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté conjugale, auxquels, depuis 1652, ils ajoutent, ainsi que les autres ordres d'Espagne , celui de défendre et soutenir l'immaculée conception.

AUTRE OBSERVATION. Il y a des religieuses chevalières de Calatrava ; elles portent la robe et le scapulaire blancs , avec la marque de l'Ordre sur la poitrine.

1170.

ORDRE de Saint-Jacques-de-l'Épée.
(ESPAGNE.)

Je place, avec le père Hélyot, l'institution de cet Ordre en 1170 : d'autres la placent en 1161, et d'autres en 1175. En conséquence de cette incertitude, l'ordre de Calatrava et celui de Saint-Jacques disputent entr'eux d'ancienneté ; mais le plus grand nombre des auteurs est favorable sur ce point à l'ordre de Calatrava, dont on rapporte, comme nous l'avons vu, l'institution à 1158.

L'objet de l'établissement de l'ordre de Saint-Jacques fut d'arrêter les courses des Maures, qui troublaient les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

D'abord treize chevaliers s'engagent, par un vœu solennel, à garder les chemins, à les rendre libres et sûrs. Des chanoines de Saint-Éloi avoient un hôpital sur la route. Ces gentilshommes leur proposent de s'unir à eux ; l'union se fait ; l'Ordre se forme, sous la règle de saint Augustin, et est confirmé par le pape en 1172, selon les uns,

en 1175, selon les autres. Il se rend célèbre et s'étend en Espagne. Mêmes travaux, mêmes services que l'ordre de Calatrava; puis mêmes désordres amenés par les mêmes circonstances.

Enfin, en 1493, l'administration, et en 1523, la grande maîtrise de Saint-Jacques sont réunies à la couronne d'Espagne, ce qui fixe la forme de cet Ordre, et y établit une paix constante.

Les rois d'Espagne ont conservé avec soin ce titre de grands-maîtres de l'ordre de St.-Jacques, comme un des plus beaux droits de leur couronne, à cause des revenus qu'il leur procure et des riches commanderies dont il leur donne la disposition. Le nombre des chevaliers est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois, les grands s'empessant d'y être reçus à cause des commanderies dont il donne l'espérance, et des privilèges considérables dont il jouit dans tout le royaume, mais particulièrement en Catalogne.

Les chevaliers font preuve de quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel.

Les novices sont obligés de faire le service de la marine pendant six mois, et de demeurer un mois dans un monastère. Autrefois ils étoient véritablement religieux, et faisoient vœu de chasteté. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté,

d'obéissance et de fidélité conjugale : ils y joignent, depuis l'an 1652, le vœu de défendre l'immaculée conception.

Cet Ordre est le plus considérable des trois grands ordres d'Espagne.

Sa marque est un collier d'or à trois chaînes, d'où pend une croix rouge, en forme d'épée, dont le pommeau est fait en cœur, et les bouts de la garde en fleurs de lys. Pag. 53, pl. II, n° 4.

Les jours ordinaires, les chevaliers portent cette croix attachée à la boutonnière avec un ruban rouge ; ils l'ont aussi brodée en rouge sur le côté gauche de l'habit.

Les armes de l'Ordre sont d'or, à l'épée de *gueules*, c'est-à-dire rouge, avec la coquille, symbole de la destination des chevaliers, qui avoient été établis pour secourir les pèlerins dont la coutume étoit de se parer des coquilles qu'ils amassoient sur le sable de la mer.

L'habit de cérémonie est un grand manteau blanc, chargé, vers le côté gauche, de la croix de l'Ordre, avec une croix rouge sur la poitrine.

NOTE.

Les chevaliers de Saint-Jacques ont la prérogative de se couvrir au chapitre en présence du roi. Les dames peuvent aussi entrer dans cet Ordre ; mais elles n'ont pas la permission de se marier, comme les hommes.

1177.

ORDRE d'*Alcantara*. (ESPAGNE.)

Son origine est inconnue. Quelques-uns la font remonter jusqu'en 1158, où ils disent que cet Ordre fut institué sous le nom de *Saint-Jean-du-Poirier*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1176 il y avoit des frères de ce nom, comme il paroît par un privilège qui leur fut accordé cette même année par Ferdinand III, roi de Castille. Cependant, je place la fondation de cet Ordre en 1177, parce que c'est à cette époque qu'il fut reconnu et confirmé, comme religion militaire, par une bulle d'Alexandre III.

Les nouveaux chevaliers furent mis sous la règle de saint Benoît : ils s'imposèrent en même temps l'obligation spéciale de faire une guerre perpétuelle aux Maures jusqu'à leur entière expulsion du royaume de Léon, et l'on peut dire qu'ils s'en acquittèrent à leur honneur.

Vers 1212, Alphonse IX, roi de Castille et de Léon, ayant conquis Alcantara, ville de l'Estramadure, en confia la garde aux chevaliers de Calatrava : ceux-ci, cinq ans après, la remirent

aux chevaliers de Saint-Jean-du-Poirier, qui, de ce moment, prirent le nom d'*Alcantara*, qu'ils n'ont pas quitté depuis.

L'administration de cet Ordre, qui a rang après l'ordre de Calatrava, fut réunie à la couronne d'Espagne, sous le règne de Ferdinand V, dit le Catholique. Les chevaliers demandèrent alors la permission de se marier, et le pape Innocent VIII la leur accorda.

La croix d'Alcantara est semblable à celle de Calatrava, excepté seulement qu'elle est verte, tandis que celle de Calatrava est rouge. (Pag. 53, pl. II, n° 5.)

Elle est attachée à un ruban vert. Les chevaliers la portent en or sur l'estomac, et brodée en soie sur le côté gauche de l'habit et du manteau, qui est blanc.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

Les trois grands ordres d'Espagne sont militaires. A la preuve de pureté de sang, ou de noblesse, que les candidats doivent faire, ils sont tenus d'en joindre une autre, qui consiste à montrer qu'ils n'ont jamais eu dans leurs familles ni juifs, ni Maures, ni hérétiques, ni personne qui ait été repris de l'inquisition. Voyez sur ces Ordres le père Hélyot, tome 5.

1190.

ORDRE *Teutonique*. (PALESTINE.)

Ainsi nommé, parce qu'il n'est composé que d'Allemands. Voici son origine.

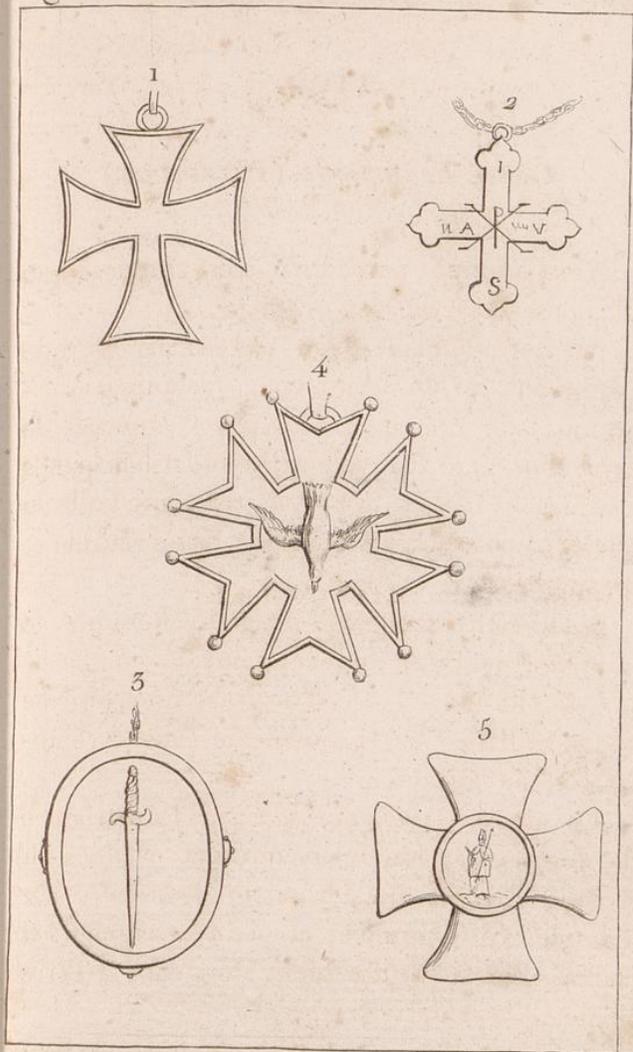
Au siège de Saint-Jean-d'Acre par Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, quelques gentilshommes de Brème et de Lubeck, touchés de l'abandon où se trouvoient les soldats allemands malades ou blessés, forment, avec une voile de navire, une espèce d'hôpital où ils les retirent et les soignent.

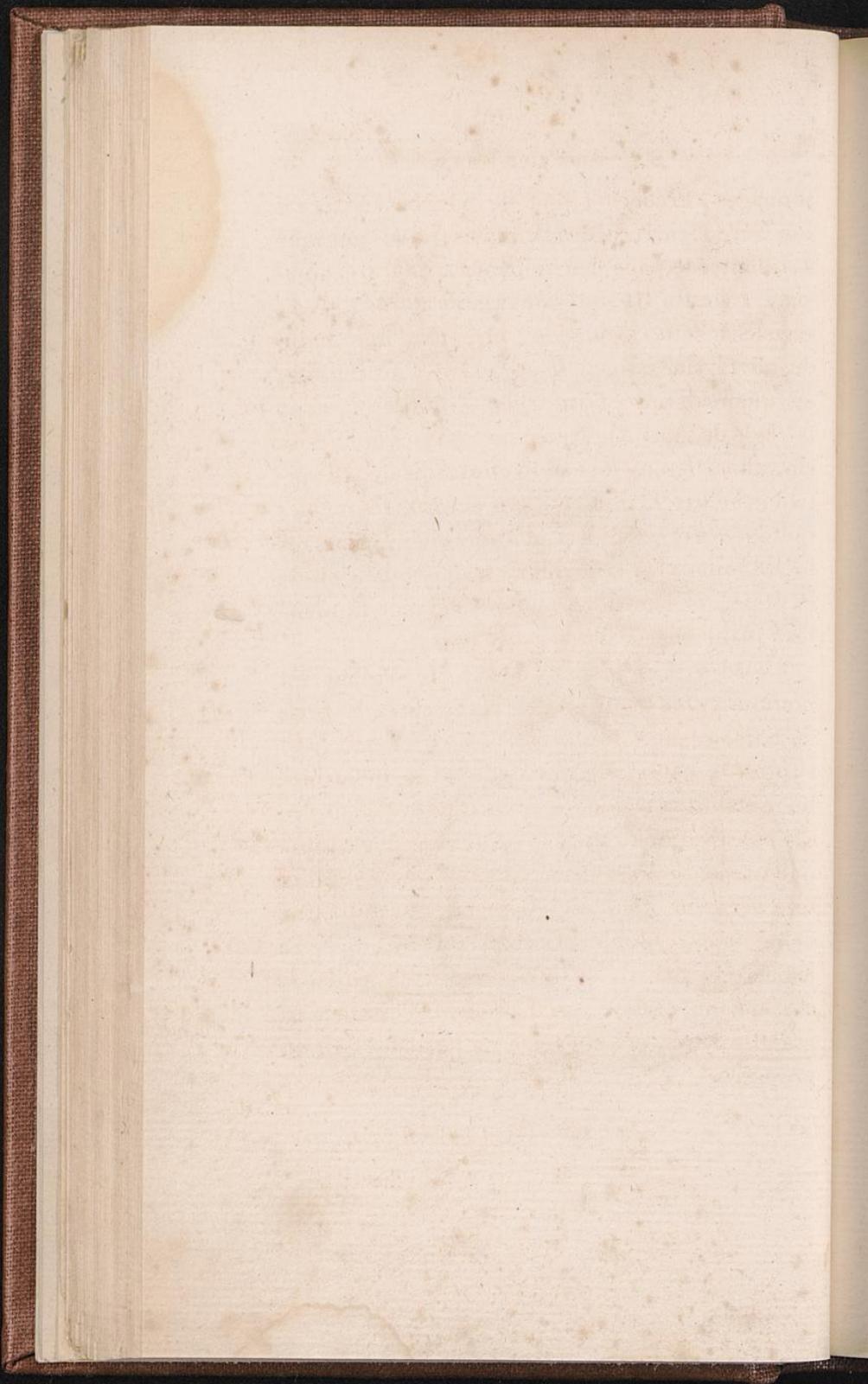
Bientôt une multitude de gentilshommes de la même nation se joignent à eux.

Cela fait naître l'idée d'instituer un troisième ordre militaire sur le modèle de ceux de l'Hôpital et du Temple.

Ce dessein est approuvé par le patriarche de Jérusalem, les archevêques et évêques du pays, par le roi de Jérusalem, les maîtres du Temple et de l'Hôpital, et par les seigneurs et prélats allemands qui étoient alors dans la Terre sainte.

Du consentement commun de tous ces per-





sonnages, Frédéric, duc de Souabe, envoie à son frère Henri, roi des Romains, pour l'engager à solliciter le pape de confirmer cet Ordre nouveau. Célestin III, qui gouvernoit alors l'Eglise, accède à cette demande, et, par une bulle du 23 février 1192, il approuve l'institution, en qualité d'ordre hospitalier et militaire, sous la règle de saint Augustin; impose aux nouveaux chevaliers les mêmes obligations qu'aux Hospitaliers et aux Templiers; leur accorde les mêmes indulgences, privilèges et immunités, mais sans les exempter de la juridiction épiscopale et de la dîme; et leur donne pour vêtement le manteau blanc chargé d'une croix noire.

L'Ordre ainsi établi, Henri de Valpot est nommé grand-maître. Celui-ci, après la prise de Saint-Jean-d'Acre par les chrétiens, bâtit auprès de cette ville une église avec un hospice où il établit sa résidence; puis il donne à l'Ordre ses constitutions, dont la principale porte, que quiconque se présentera pour être reçu chevalier fera serment qu'il est allemand de nation, né d'une famille noble et sans reproche, qu'il n'a jamais été marié, qu'il est résolu de garder la chasteté toute sa vie, qu'il promet obéissance au grand-maître, et s'engage à ne posséder rien en propre.

Sous Henri de Valpot, et sous ses deux successeurs, quelques actions d'éclat et peu de progrès.

Hermand de Saltz est élu grand-maître en 1210, et gouverne trente ans. C'est sous lui que l'Ordre s'élève et prend un accroissement qui étonne.

Les choses étoient au pis dans la Palestine : l'Ordre, affoibli par des pertes continuelles, étoit réduit presque à rien ; il alloit succomber. De Saltz paroît ; son courage, son activité, sa prudence réparent tout ; et, non seulement l'Ordre se rétablit, mais il devient grand, puissant, redoutable. La sagesse et les belles actions de de Saltz sont publiées par tout le monde chrétien, et ce grand-maître devient un objet de respect et d'admiration : des souverains le prennent pour arbitre de leurs différens ; le pape et l'empereur lui confèrent la dignité de prince de l'empire ; l'empereur lui permet d'ajouter aux armes de l'Ordre l'aigle impérial ; saint Louis lui accorde les fleurs de lys ; et ces brillantes faveurs en amènent de plus solides ; car bientôt l'Ordre se voit possesseur de plusieurs domaines dans la Sicile, la Romagne, l'Arménie, l'Allemagne et la Hongrie. Mais tout cela étoit peu de chose en comparaison de la Prusse et d'autres grandes provinces qu'il alloit subjuguier.

La Mazovie et la Cujavie, provinces de Pologne, étoient désolées par les Prussiens, alors idolâtres et barbares : le souverain de cette contrée, Conrad, leur opposoit en vain ses chevaliers de l'Ordre de *Dobrin*, dont nous parlerons ci-après : ne pouvant résister, il s'adresse à Hermand de Saltz, lui demande son secours, et lui offre, en dédommagement, les provinces de Culm et de Livonie, ainsi que tous les pays qu'il pourra conquérir.

De Saltz accepte la donation pour lui et pour son Ordre : Grégoire IX la confirme : et, en 1231, Innocent IV publie une croisade pour aider les chevaliers Teutons à réduire les Prussiens.

Ainsi appuyé, l'Ordre subjuge, dans l'espace d'un an, les provinces de Warmie, de Nattangie, et de Warthie, dont les habitans renoncent au culte des idoles. Dans le cours de cinquante ans, il soumet toute la Prusse, la Livonie, la Samogitie, la Poméranie ; et, dans l'intervalle, il achète de Waldemar III, roi de Danemarck, quelques provinces avec les villes de Nerva et de Vissemberg ; puis il reçoit dans son sein l'ordre de Livonie, qui lui est réuni avec tous ses biens ; et finit par s'associer les évêques et les chanoines de Prusse et de Livonie, qui prennent son habit,

et partagent avec lui la souveraineté de leurs diocèses.

Pour assurer leurs conquêtes, les chevaliers bâtissent ou fortifient une multitude de places, dont plusieurs subsistent encore avec éclat, telles que Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzick, Kœnisberg, etc. : ils font plus, ils civilisent ces pays en les rendant chrétiens.

En 1291, Saint-Jean-d'Acre ayant été repris par les infidèles, le corps de l'ordre passe en Europe, et en 1309, le grand-maître Sigefrid en fixe le siège à Marienbourg en Prusse. C'est de là qu'il domine sur les vastes contrées qu'il a soumises.

Dans cet état de choses, si les chevaliers avoient été fidèles à l'esprit de leur institution, leur gloire fût demeurée sans tache, et leur puissance eût pu se soutenir et durer : mais cela ne leur fut pas donné. Devenus conquérans, ils en prirent les mœurs : d'abord, une humeur dure et farouche, ce qui rendit leur gouvernement oppresseur ; puis un orgueil excessif, ce qui le rendit intolérable. Ils ne voulurent plus être appelés *frères*, mais *seigneurs* ; et leur grand-maître, Conrad Wallerod, se fit rendre à lui-même les honneurs qui ne sont dus qu'aux princes souverains. Vinrent ensuite les prétentions particulières ; vinrent

les divisions qui en sont la suite : et ce fut un signal pour les peuples opprimés et pour les princes voisins, jaloux ou mécontents. Les Prussiens se révoltent ; les rois de Pologne prennent les armes, et après de longues guerres et des batailles sanglantes, dans l'une desquelles les Teutoniques perdirent jusqu'à vingt mille hommes, ces rois restent maîtres de la Prusse occidentale.

Ce n'est pas tout, un abîme en appelle un autre : les chevaliers deviennent ennemis de cette même religion qu'ils avoient juré de défendre, même au péril de leur vie. L'esprit de Luther les gagne ; et Albert, marquis de Brandebourg, élu grand-maître en 1510, embrasse le Luthéranisme avec un grand nombre d'entr'eux, renonce à sa dignité, détruit les commanderies, et enlève la Prusse orientale (1) aux Teutoniques.

Voilà un coup mortel dont l'Ordre n'a jamais pu se relever.

(1) C'est cette partie de la Prusse située entre la Samogitie et la Lithuanie à l'est, et la Vistule à l'ouest, qu'on appelloit *Prusse ducale*, et qui fut érigée en royaume en 1701. La Prusse occidentale est ce qu'on appelloit *Prusse royale* ou *Prusse polonoise*, entre la Vistule à l'est, et la Poméranie et le Brandebourg à l'ouest.

Les chevaliers, restés fidèles, transférèrent le siège de l'Ordre à Margentheim ou Marienthal, en Franconie. Ils y élurent pour grand-maître Walter de Cromberg, et intentèrent un procès à Albert, que l'empereur mit au banc de l'empire. Mais tout fut inutile : des sentences, des décrets qui n'étoient pas soutenus par la force, ne pouvoient rien. L'ordre n'a pu rentrer dans ses domaines, et il n'est plus que l'ombre de ce qu'il étoit autrefois.

Dans le temps de sa splendeur, il avoit vingt-huit commandeurs de ville, quarante-six de châteaux, quatre-vingt-un hospitaliers, trente-cinq maîtres de couvent, quarante maîtres d'hôtel, trente-sept pourvoyeurs, quatre-vingt-treize maîtres de moulins, sept cents frères ou chevaliers pour aller à l'armée, cent soixante-deux frères de chœur, ou prêtres, et six mille deux cents serviteurs ou domestiques.

Il étoit divisé, comme l'ordre de Malte, en chevaliers, chapelains, et frères servans.

L'âge déterminé pour y être reçu, étoit celui de quinze ans. Ceux qui se présentoient devoient être forts et robustes pour résister aux fatigues de la guerre. A leur réception, ils faisoient les sermens et les vœux dont nous avons parlé. Leur règle étoit extrêmement dure : ils n'avoient rien

en propre, vivoient de peu, ne couchoient que sur des paillasses : leurs armes ne devoient être ni dorées ni argentées. Avec un pareil régime, leurs conquêtes n'étonnent pas.

Après le grand-maître, les grands-officiers de l'Ordre étoient un grand-commandeur, un grand-maréchal, un grand-hospitalier, un drapier, et un grand-trésorier.

Les chevaliers actuels ont retenu cette organisation autant que les circonstances pouvoient le permettre ; mais il faut ajouter que, par l'art. 12 du traité de Presbourg, du 26 décembre 1805, la propriété des possessions de la grande-maîtrise et de l'ordre a passé à la maison impériale d'Autriche.

L'habit de cérémonie est un manteau blanc chargé, au côté gauche, d'une croix pattée, le milieu émaillé de noir, avec bordure d'argent. Voyez pag. 50, pl. III, n° 1.

Les armes consistent en une croix potencée noire, chargée d'une croix fleurdelisée d'or, surchargée en cœur d'une écusson d'or, à aigle éployé de *sable*, c'est-à-dire, noir, becqué, membré de *gueules*, c'est-à-dire, de rouge. La croix noire fut donnée à l'Ordre par l'empereur Henri VI ; la croix d'or, par Jean, roi de Jérusalem ; l'Aigle impériale, par l'empereur Fré-

déric II; et les fleurs de lis qui terminent la croix d'or, par le roi saint Louis.

NOTE.

Voici ce qui donna naissance à ce Luthéranisme, qui fut si fatal à l'ordre teutonique.

Le pape Léon X, voulant armer les princes chrétiens contre les Turcs, et en même temps achever la Basilique de Saint-Pierre, fit publier, en 1518, des indulgences dans toute la chrétienté. Mais il chargea les Dominicains de cette fonction, au préjudice des Augustins, qui en avoient été chargés jusque là; ce qui excita une querelle furieuse entre ces deux ordres. Les Augustins déclamèrent contre le pape. Luther, qui étoit de leur ordre, attaqua avec emportement les abus de l'Eglise: il devint bientôt chef de parti; et, comme sa doctrine dépouilloit les évêques de leurs bénéfices, et les couvens de leurs richesses, les souverains embrassèrent en foule sa doctrine, et le grand-maître des Teutoniques, Albert, suivit cet exemple.

Martin Luther, né à Islèbe dans la Haute-Saxe, le 10 novembre 1483, mourut dans la même ville le 18 février 1546, à l'âge de soixante-trois ans. Voici un trait qui ne servira pas peu à faire connoître le caractère de ce fameux novateur. On conserve, dans la bibliothèque du Vatican, un exemplaire de la Bible, à la fin duquel on voit une prière en vers allemands, écrite de sa main, dont le sens est: « Mon Dieu, par

voire bonté, pourvoyez-nous d'habits, de chapeaux, de capotes et de manteaux, de veaux bien gras, de cabris, de bœufs, de moutons et de génisses, de beaucoup de femmes et de peu d'enfans. Bien boire et bien manger est le vrai moyen de ne pas s'ennuyer.» Cette prière est très-certainement de la main de Luther. En vain *Misson* a-t-il voulu en faire douter : *Christian Junker*, son historien, en convient et la rapporte mot pour mot, *Vita Lutheri*, pag. 225. Voyez Dictionnaire Historique.

1190.

ORDRE de *Constantin*, appelé aussi *Ordre des Angéliques*, *des Chevaliers dorés*, ou *Milice constantinienne de Saint-Georges*.

Cet ordre a fait beaucoup de bruit, et mérite des détails.

Quelques-uns l'attribuent au grand Constantin. Le père Helyot, tome I^{er}, page 249, fait voir que c'est à tort. Il rapporte son institution à Isaac-Ange Comnènes, et il la place en 1190, parce que ce fut cet empereur qui en ordonna les statuts, et qu'il les ordonna en 1190. Assurément,

si quelqu'un peut être censé auteur d'un ordre ; c'est celui qui l'a constitué.

Quant à la diversité de ses noms, c'est autre chose : on n'a là-dessus que des conjectures. Il se peut, dit le père Helyot, qu'Isaac Ange lui ait donné le nom de *Constantin*, à cause de Constantin le Grand, dont il prétendoit descendre ; celui d'*Angélique*, à cause du nom d'Ange qu'il portoit lui-même ; celui de chevaliers *dorés*, à cause du collier d'or qui décoroit les chefs ; enfin celui de *Saint-Georges*, parce qu'il l'avoit mis sous la protection de ce saint ; et, s'il lui a donné la règle de saint Basile, ce sera probablement parce qu'il n'en connoissoit pas d'autre.

Quoi qu'il en soit, après la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, cet ordre fut transféré en Italie par une partie de la famille des Comnènes. Il y fut accueilli et favorisé par plusieurs papes successivement ; et, au dire de l'abbé Justiniani, qui en étoit commandeur, une multitude de souverains, de princes et de grands en Europe, s'honorèrent d'en porter la croix.

Cependant, nuls exploits éclatans, nuls services signalés, excepté peut-être ceux qu'on prétend qu'il rendit contre les Turcs, pendant le fameux siège de Vienne, en 1682 : point de richesses réelles non plus, attendu que presque

tous ses domaines étoient en Orient ; ce qui les convertissoit en bénéfices *in partibus* : mais beaucoup de privilèges , et , dans les costumes , beaucoup de pompe et d'éclat.

La maîtrise de l'Ordre se conserva dans la famille des Comnènes jusqu'en 1699, où Jean-André-Flave Comnènes la céda à perpétuité au duc de Parme Jean-François Farnèse , lequel fit faire une nouvelle compilation des statuts.

Comme ces statuts ont quelque chose de frappant , d'extraordinaire même , je crois devoir en parler ici. Ils me paroissent un monument de l'exaltation où le zèle de la chevalerie peut porter les esprits. On croira , en les lisant , voir un de ces grands et puissans ordres qui , comme les Templiers et les Teutoniques , causèrent de la jalousie et de la frayeur aux rois , et on se trompera bien : mais en quoi ils étonneront surtout , c'est dans le pouvoir qu'ils accordent au grand-maître. Les voici en substance :

Le grand-maître.

Le grand-maître doit être l'aîné des descendants en ligne directe de la famille à qui cette dignité est dévolue. Il a l'administration de l'Ordre. S'il n'a point de famille , il peut se désigner

un successeur, et, en ce cas, la nomination doit être sanctionnée par le pape. Il doit veiller à l'exécution des statuts qu'il peut, au besoin, interpréter, abroger ou modifier. Il lui est permis 1° de nommer des chevaliers, de conférer les dignités de l'Ordre, ainsi que de créer des barons, des docteurs, des maîtres et des notaires; 2° de décerner aux poètes des couronnes de laurier; 3° de légitimer les enfans nés d'unions illicites, de manière à ce qu'ils jouissent sans difficulté, eux et leurs descendans, de tous leurs droits civils et politiques.

Différentes classes de chevaliers.

Il y a cinquante chevaliers grand'croix (*torquati*) avec le titre de sénateurs.

Viennent ensuite :

Les chevaliers, dits de *justice*, ou de noblesse reconnue.

Les donateurs, dont les uns sont nobles, et les autres, distingués seulement par leurs mœurs et leurs sentimens.

Une classe toute composée d'ecclésiastiques.

Une autre classe de militaires, connus sous le nom de *gratiosi*. Ceux-ci n'ont pas besoin de faire preuve d'une naissance illustre; ils peuvent,

par leur valeur, leur mérite, ou la faveur du grand-maître, parvenir à la dignité sénatoriale, ou à tout autre grade.

Une troisième classe, toute de soldats, nommés *inservientes*, frères servans, qui se subdivise en deux autres classes, dont la première est composée d'écuyers (*scutiferi*), qui donnent les armes aux chevaliers et combattent comme eux; et la seconde, de soldats destinés aux œuvres serviles et non aux opérations militaires: inférieurs aux *scutiferi*, ils ne portent aucune décoration militaire, mais ils peuvent parvenir, comme les autres, par une bonne conduite et des services distingués.

La décoration.

La croix de l'Ordre est rouge, orlée d'or, terminée en fleurs de lis aux quatre branches qui présentent les lettres I, H, S, V (*in hoc signo vinces*, c'est par ce signe que tu vaincras), et ayant au centre le monogramme de J.-C. en caractères grecs, X et P liés, accompagnés de ces deux autres caractères A et Ω. Voyez pag. 50, pl. III, n° 2.

Les jours de cérémonies, le grand-maître et les grand'croix portent, sur un manteau de

velours bleu, chargé à gauche de la croix de l'Ordre, un collier d'or composé du monogramme de J.-C., dans quinze ovales d'or émaillés de bleu, celui du milieu auquel pend un saint Georges à cheval perçant le dragon d'un coup de lance, plus grand que les autres et entouré d'une guirlande, moitié feuilles de chêne et moitié feuilles de laurier. Ces mêmes jours, les chevaliers *nobles, donateurs et gracieux*, portent, avec un grand manteau de gros de Tours bleu ondé, la croix de l'Ordre suspendue au cou avec une chaîne d'or.

Les jours ordinaires, le grand-maître et les chevaliers grand'croix portent la croix de l'Ordre en satin, à l'habit, à la poitrine, et au manteau : ils la portent aussi en or, suspendue au cou, avec le saint Georges à cheval. Ces mêmes jours, les autres chevaliers, soit de justice, soit ecclésiastiques, soit gracieux, soit donateurs, portent la croix d'or comme le grand-maître et les grand'croix, mais sans l'image de saint Georges ; ils l'ont aussi en satin sur le côté gauche de l'habit. Il en est de même des chevaliers dits *capellani et scutiferi*, avec cette différence pourtant que les lis et les quatre lettres initiales I, H, S, V, sont retranchées de leur croix. Les prêtres d'obédience ont sur l'habit

une croix de laine rouge , orlée d'un cordon de laine jaune , avec les lettres en soie. Quant aux frères dits *d'office* , ils ont seulement la croix de satin , sans la couronne et les lettres I , H , etc.

A la guerre , les chevaliers doivent porter une casaque de drap blanc , en forme de scapulaire , ayant au milieu une croix rouge.

Conditions requises pour l'admission.

Les conditions requises pour l'admission dans l'Ordre , sont d'être né de légitime mariage ; d'être noble , de bonne conduite et de bonnes mœurs ; d'avoir au moins seize ans , ou une dispense d'âge , et une constitution forte et robuste ; d'être catholique et descendant de catholiques ; enfin , de posséder une fortune honnête , dégagée de toute charge onéreuse. Tout soldat de bonne conduite et de famille honnête peut être admis.

Sont inadmissibles , les personnes liées par d'autres vœux militaires ou religieux , à moins d'une dispense du pape , les hérétiques , les parjures , les voleurs , les assassins , les incendiaires , les falsificateurs d'écritures ou de monnoies , les homicides , les traîtres , les coupables de lèze-majesté ou de tout autre délit , et les individus adonnés à quelque métier vil et méprisable.

Cependant le grand-maître a le pouvoir d'atténuer ces délits et d'accorder des exceptions en faveur des personnes spécifiées ci-dessus, excepté les traîtres, à qui toute indulgence est rigoureusement refusée.

Le vœu et les obligations.

Tout chevalier, après sa réception, est tenu, si le grand-maître ne l'en dispense, de demeurer deux ans, ou au moins un an, dans le collège de l'Ordre pour s'appliquer aux exercices pieux et militaires, à l'étude des statuts et des beaux-arts, en un mot, à tout ce qui peut former un vaillant et religieux chevalier.

Deux ans après leur réception, et s'ils ont atteint leur dix-huitième année, les chevaliers doivent faire le *vœu*, qui renferme une promesse d'obéissance, de charité et de dévouement pour la défense de la foi.

Leurs obligations sont de pratiquer toutes les vertus, de suivre, autant qu'il leur est possible, les exercices spirituels, d'aller à la guerre quand le grand-maître les y appelle, ou d'entretenir deux soldats à leurs propres frais; d'avoir un cheval et des armes de bataille; et de porter l'épée toutes les fois qu'ils paroissent en public.

Il leur est défendu de jouer aux jeux de hasard, de s'adonner à aucun métier vil, de recevoir aucun salaire pour services près de qui que ce soit, excepté près des grands princes et des cardinaux.

Délits et peines.

Encourent la peine de dégradation ceux qui, entretenant une concubine, refusent de la renvoyer après trois remontrances et sommations; ceux qui refusent d'obéir au grand-maitre ou aux autres supérieurs; et ceux qui ferment l'oreille aux prières de la veuve et de l'orphelin, et ne s'efforcent pas de les secourir. Dans chaque province il y a un chevalier, nommé *inquisiteur*, chargé de surveiller et de faire connoître aux supérieurs de l'Ordre la conduite des dignitaires et des chevaliers qui se trouvent dans l'arrondissement qui lui est confié.

Différentes dignités de l'Ordre.

Il y a dans l'Ordre un grand-maitre, et sous lui, un grand préfet, un inquisiteur général, un premier conseiller, un grand chancelier, un grand trésorier, un maréchal, un connétable,

un amiral, un tribun, deux questeurs, cinq consuls, un chevalier secrétaire et un économé.

Il y a aussi un grand conseil, composé du maréchal, du connétable, de l'amiral, du tribun, des questeurs, des cinq consuls, du secrétaire, de l'économé, et des autres conseillers que le maréchal juge à propos d'appeler.

Tels sont en substance les statuts de l'ordre de Constantin.

On voit à présent si j'ai eu tort d'en donner une idée. Que seroit-ce si je m'étois mis à décrire les costumes et les parures des jours de fêtes et de cérémonies ! Mais jen'aurois pas fini, et il me semble que ce que j'ai dit peut suffire.

CONCLUSION. L'ordre de Constantin avoit été transporté à Naples en 1734, par l'infant d'Espagne don Carlos, qui en étoit devenu grand-maître en devenant duc de Parme. Il a été aboli dans ce royaume en 1806 par le roi Joseph Napoléon.

1195.

ORDRE de Chypre , appelé aussi *Ordre du Silence et de l'Epée.*

A peine Guy de Lusignan , qui avoit vendu à Richard Cœur-de-Lion le titre de roi de Jérusalem pour le royaume de Chypre , est-il arrivé dans cette île , en 1192 , qu'il institue cet Ordre pour l'opposer aux descentes et aux irruptions des infidèles.

Il lui donne pour marque distinctive un collier composé de cordons ronds de soie blanche , liés en lacs d'amour , entremêlés de lettres S formées d'or , et au bout duquel pendoit une épée ayant la lame émaillée d'argent , la garde croisetée et fleurdelisée d'or , et pour devise ces mots , *securitas regni* , la sûreté du royaume. Pag. 50 , pl. III , n°. 3.

Après avoir institué cet Ordre , Guy de Lusignan le conféra à son frère Amaury , connétable du royaume , et à trois cents gentilshommes , la plupart français , qu'il avoit amenés avec lui de la Palestine. La cérémonie se fit en 1195 , le

jour de l'Ascension, dans l'église cathédrale de Nicosie : et les chevaliers firent vœu, sous la règle de saint Basile, d'employer l'épée qu'ils reçurent, pour la défense de la foi, le soutien de l'église, l'appui de la justice, et la tranquillité publique.

Cet Ordre a subsisté avec éclat tant que la maison de Lusignan a possédé la couronne de Chypre : il fut aboli après que Catherine Cornaro, veuve de Jacques de Lusignan, eut cédé le royaume aux Vénitiens, qui en ont été les maîtres jusqu'en 1571, que les Turcs s'en sont emparés.

1195.

ORDRE du Saint-Esprit de Montpellier.
(FRANCE.)

Fondé par Guy, fils de Guillaume, seigneur de Montpellier.

Cet ordre a été d'abord mixte, composé de religieux faisant des vœux solennels, et de laïques faisant des vœux simples. On regarda dans la

suite cet Ordre comme militaire. Les supérieurs prirent le nom de *maître*, qui fut changé en celui de *précepteur* ou *commandeur*; et le terme de *responsion*, qui est propre aux ordres de chevalerie, fut appliqué aux charges que les commanderies devoient au grand-maître. Il n'y a cependant aucune preuve que ces hospitaliers aient porté les armes. Quoi qu'il en soit, Pie II, en 1459, supprima entièrement la milice de cet Ordre.

Sa décoration étoit une croix de toile blanche à douze pointes, cousue sur le côté gauche du manteau ou de l'habit. Voyez pag. 50, pl. III, n° 4.

AUTRES ORDRES *formés dans le courant du XII^e siècle, sans qu'on puisse assigner l'année précise de leur formation.*

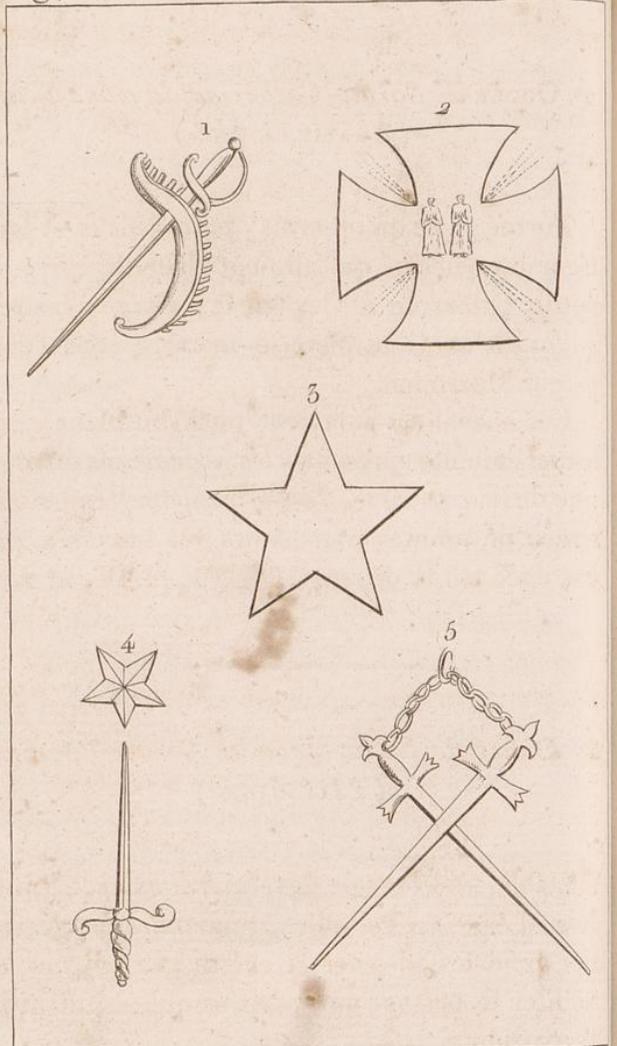
Ce sont les Ordres de SAINT-BLAISE, de SAINTE-CATHERINE du mont Sinäi, de SAINT-JEAN et SAINT-THOMAS, de MONTJOIE, de SAINT-SAMSON, et de DOBRIN.

1°. ORDRE de *Saint-Blaise.* (ARMÉNIE.)

Ainsi appelé de saint Blaise, martyr, évêque de Sébaste et patron de l'Arménie.

Cet Ordre, établi par les rois d'Arménie, étoit composé de chevaliers ecclésiastiques et laïques. L'emploi de ces derniers étoit de s'opposer, par la force des armes, aux hérétiques qui infectoient le royaume de leurs dogmes : les ecclésiastiques faisoient des missions.

Les chevaliers portoient sur une robe blanche une croix rouge bordée d'or, chargée, au centre, de l'image de saint Blaise. Pag. 50, pl. III, n° 5.



L. Guyot D.S.

2°. ORDRE de *Sainte-Catherine du mont Sinai*:
(ARABIE PÉTRÉE.)

Formé, à ce qu'on croit, pour assister et protéger les pèlerins qui alloient visiter le corps de sainte Catherine d'Alexandrie, vierge illustre, qu'on dit avoir souffert le martyre sous l'empereur Maximien.

Les chevaliers portoient un habit blanc, sur lequel étoient représentés les instrumens du martyre de leur patronne, c'est-à-dire, une demi-roue, armée de pointes tranchantes, et traversée par une épée teinte de sang. Pag. 73, pl. IV, n° 1.

5°. ORDRE de *Saint-Jean et Saint-Thomas*:
(PALESTINE.)

Etabli, sous la règle de saint Augustin, à Saint-Jean-d'Acre en Palestine, pour faire la guerre aux infidèles, donner la chasse aux voleurs, et faciliter le passage aux pèlerins qui visitoient la Terre sainte.

Ces chevaliers se distinguèrent d'abord, comme les autres, par des exploits.

Alphonse le Sage, roi de Castille, en appela une partie pour les opposer aux Maures.

Mais l'Ordre ne se soutint pas, et finit par être réuni, avec tous ses biens, à celui de Saint-Jean de Jérusalem.

Sa marque étoit une croix rouge, au milieu de laquelle étoit un ovale chargé de l'image de saint Jean et de saint Thomas. Pag. 73, pl. IV, n° 2.

4°. ORDRE de *Montjoie*. (PALESTINE.)

Établi au temps des premières croisades pour escorter et diriger les pèlerins qui visitoient les saints lieux; d'où, sans doute, il aura pris le nom de *Montjoie*. Voyez la note à la fin de cet article.

Sa marque distinctive étoit l'habit blanc, chargé d'une étoile, ou croix rouge. Pag. 73, pl. IV, n° 3.

Il suivoit la règle de saint Basile.

Mêmes vœux que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et probablement même organisation.

Les infidèles s'étant enfin rendus maîtres de la

Terre sainte, malgré les efforts de tant d'ordres militaires et de tant de croisés, les chevaliers de *Montjoie* eurent le même sort que les autres. Ils passèrent en Europe, et se retirèrent en Espagne. Ils y furent accueillis par Alphonse IX, roi de Castille, qui les établit, partie à Montfrac, au royaume de Valence, partie à Truxillo, dans la Castille, d'où ils prirent, ceux-là le nom de *Montfrac*, et ceux-ci le nom de *Truxillo*. Bientôt ils furent réunis; les premiers à l'ordre de Calatrava, et les seconds à l'ordre d'Alcantara.

NOTE.

On appeloit autrefois *montjoie*, des monceaux de pierres entassées pour marquer les chemins, et particulièrement ceux qui menaient aux saints lieux. Les pèlerins plantoient des croix sur ces monceaux aussitôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient. Les croix que l'on voyoit jadis sur le chemin de Paris à Saint-Denis étoient des *montjoies*.

Or, comme ces *montjoies* étoient destinés à marquer les chemins, de même quand nos rois eurent pris saint Denis pour protecteur du royaume, et sa bannière, ou l'oriflamme, pour bannière de dévotion dans les armées, cette bannière devint le *montjoie* qui régloit la marche des troupes; et crier *montjoie saint-Denis*, c'étoit crier, *suivez*, ou *marchez*, ou *ralliez-vous à la bannière de saint Denis*; et ainsi des autres bannières.

Quoique dans la suite on ne portât plus dans les armées la bannière de saint Denis, le cri de guerre, auquel on étoit accoutumé, comme à un cri de joie et de victoire, ne laissa pas que de subsister jusqu'au temps où l'introduction de l'artillerie exigea des signaux d'une autre espèce dans les combats.

D'après cela, on peut conjecturer que les chevaliers de *Montjoie* avoient pris ce nom du cri *montjoie* que pousoient, en les apercevant, les pèlerins au devant desquels ils alloient pour les escorter et les diriger. Ils étoient les *montjoies* des pèlerins.

5°. ORDRE de *Saint-Samson de Constantinople et de Corinthe.*

On ne sait rien autre chose de cet Ordre, sinon qu'il fut réuni, en 1308, à celui de Saint-Jean de Jérusalem, qui pour lors cherchoit à s'établir dans l'île de Rhodes.

6°. ORDRE de *Dobrin* ou *Dobrzin.* (POLOGNE.)

Etabli par Conrad, duc de Mazovie et de Cujavie, provinces de Pologne, pour défendre ses

Etats contre les incursions des Prussiens, alors barbares et idolâtres.

Un gentilhomme nommé *Bruno* en fut le premier grand-maître.

Chrétien, missionnaire, puis premier évêque de Prusse, reçut les vœux des chevaliers qui étoient tous nobles, et leur donna l'habit blanc avec une croix rouge en forme d'épée, la pointe en haut, et soutenant une étoile. Le duc Conrad leur fit bâtir le fort de Dobrin sur la Vistule, dont ils prirent le nom : il leur donna avec ce fort la terre de Cédeliz en Cujavie, et leur céda la moitié des conquêtes qu'ils pourroient faire sur les Prussiens.

Mais la bonne volonté ne fait pas la force.

Les chevaliers, toujours en trop petit nombre, ou trop peu aguérés, n'osèrent rien contre les Prussiens. Ainsi, leur institution demeura sans effet, et les ravages continuèrent.

Conrad désespéré appela, comme nous l'avons vu, l'ordre teutonique à son aide : cet ordre puissant accourut, et celui de Dobrin lui fut réuni.

Voyez la marque de l'Ordre, pag. 73, pl. IV, n° 4.